

Population et métiers

sous les règnes de Charles III (1559-1608)
et Henri II (1608-1624)



Introduction

Au milieu du XVI^e siècle, Nancy est une petite ville, capitale du duché de Lorraine sans toutefois en posséder les attributions majeures. Les fonctions économiques sont assumées par Saint-Nicolas-de-Port, les cités épiscopales voisines veillent jalousement sur le domaine religieux, les fonctions politiques sont incarnées par le duc. Peuplée de 4 500 habitants, la ville paraît modeste comparée à Metz qui compte près de 19 000 âmes, ou à Verdun et Toul qui ont respectivement 7 000 et 5 000 habitants.

À la fin de la Renaissance, assurant la paix dans leurs terres, les ducs Charles III et Henri II provoquent des bouleversements importants à Nancy. Les changements liés à la fondation de la ville-neuve ont, en effet, des conséquences sur la société nancéienne, et notamment sur la situation démographique et économique. Cette évolution donne un élan considérable au développement de la ville : sa population s'accroît fortement et ses activités se diversifient. Un cercle vertueux se met alors en place : l'arrivée de nouveaux habitants dans la ville-neuve engendre des besoins nouveaux, créant un développement économique susceptible d'y répondre. La réciprocité s'installe : la prospérité économique provoque un afflux de population...

Iconographie

- Portraits des ducs Charles III et Henri II
Musée Lorrain, Nancy (Réf. : 53.1.3, 53.1.4)
 - Carte de la Lorraine (1508)
- > Médiathèque Victor Hugo de Saint-Dié-des-Vosges (Réf. :Ca92)

D'une ville trop pleine... à la Ville Neuve

À partir de la première moitié du XVI^e siècle, la ville contient mal la population qui se trouve à l'étroit à l'intérieur des remparts. La cité est surpeuplée, la population s'entasse.

Au lendemain de la bataille de Nancy en 1477, René II récompense la fidélité et le courage des Nancéiens pendant le siège de la ville. Il exempte les habitants de l'impôt de la taille d'abord durant sa vie entière en 1477, puis par mesure perpétuelle en 1497. L'absence d'impôt direct à Nancy contribue fortement à l'afflux de populations extérieures attirées par cette franchise.

La situation démographique se détériore continuellement, à tel point qu'en 1586, une ordonnance ducale interdit aux propriétaires de louer leurs maisons à un trop grand nombre de personnes. Outre les problèmes de place, le surpeuplement et la promiscuité ont des conséquences plus difficiles à maîtriser : manque d'hygiène, contagions, épidémies...

La population urbaine ne pouvant plus être contenue à l'intérieur des murailles, les constructions se multiplient de façon incontrôlée dans le village de Saint-Dizier au nord, et dans les faubourgs de Saint-Nicolas et de Saint-Thiébaud au sud. Ces installations à l'extérieur des remparts s'avèrent problématiques. Elles ne bénéficient d'aucune protection et ne sont pas défendables en cas de siège. Cela se vérifie, particulièrement lors du passage, en 1587, de troupes des princes allemands venues porter secours aux huguenots lors des guerres de religion en France, semant la terreur dans la région.

La prise de conscience des dangers, liés aux problèmes de surpeuplement et de débordement au delà des fortifications, pousse le duc Charles III à décider la construction d'une ville nouvelle. Le duc Antoine avait déjà envisagé d'englober ces localités périphériques, mais le projet, trop onéreux, avorta.

Pour pallier la saturation de la ville médiévale, une ville-neuve spacieuse est créée à partir de 1590, selon un plan en damier, au sud de la ville-vieille. La superficie de Nancy est presque triplée. La nouvelle ville est distincte de l'ancienne qui conserve toute son enceinte. Le passage de l'une à l'autre se fait par l'ancienne porte Saint-Nicolas. Le duc décide d'intégrer le faubourg Saint-Nicolas, mais fait détruire le faubourg Saint-Thiébaud. Le village de Saint-Dizier est rasé. Ses habitants doivent s'établir dans les nouveaux quartiers.

De nouvelles infrastructures sont établies : hôtel de ville, place de marché, hôpital, primatiale... La ville-neuve est source d'attractivité. Charles III souhaite avant tout donner un essor remarquable à Nancy pour lui accorder une place de capitale enviée.

Iconographie

- Vues de la ville en 1477
- > AM Nancy (Réf. : 3 Fi 152)
- Charte de René II affranchissant les nancéiens de la taille (1497)
- > AM Nancy (Réf. : AA 1)
- Carreau de poêle représentant un lansquenet
- > Musée lorrain, Nancy (Réf. : 95.927.5)
- Plan et profil de la ville de Nancy (1728)
- > AM Nancy (Réf. : 102 Fi 45)

Une population nouvelle

D'à peine un millier d'habitants à la fin du XV^e siècle, la population intra-muros atteint environ 5 000 habitants dans la seconde moitié du XVI^e siècle. En comptant également les 2 000 habitants installés à l'extérieur des remparts, la population globale est de 7 000 habitants. L'exemption de la taille par René II comme les perspectives de prospérité et de sécurité issues de la paix retrouvée ont provoqué un véritable essor démographique en moins de cinquante ans.

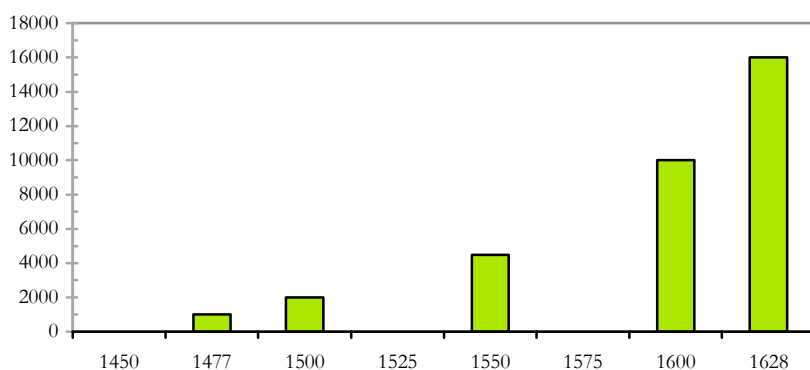
Par la suite, le mouvement s'amplifie. Durant la première moitié du XVII^e siècle, le nombre d'habitants passe rapidement de près de 10 000 âmes à environ 16 000 âmes pour l'ensemble des deux villes. Ce bond démographique est une conséquence directe de la construction de la ville-neuve et de l'augmentation de la superficie urbaine.

L'importance quantitative de la population nancéienne est difficile à appréhender précisément, car il n'existe pas de dénombrement individuel pour l'époque. L'expansion démographique ne tient pas uniquement à l'excédent des naissances sur les décès, mais aussi à une immigration importante. Diverses sources (rôles des entrées de ville, documents fiscaux et registres paroissiaux) permettent d'apprécier les étapes de l'évolution de la population. En effet, les données sont exprimées en conduits (ou feux), équivalant aux chefs de famille et veuves. Toutefois, les individus non assujettis à l'impôt ne sont pas comptabilisés.

Les nouveaux arrivants sont des ouvriers venus travailler à la construction de la ville-neuve, des ruraux des environs aspirant à trouver un travail, des artisans et des marchands ainsi que des nobles désireux de se rapprocher du pouvoir. Le profil des nouveaux arrivants est varié. La ville se peuple essentiellement d'artisans de toutes spécialités. La majorité est originaire des campagnes du duché et notamment des villages proches, mais d'autres viennent aussi d'endroits plus lointains, en particulier d'Italie. Rappelons aussi que nul ne peut être reçu bourgeois de Nancy s'il ne s'acquitte pas d'un droit d'entrée en la bourgeoisie.

Iconographie

- Graphique de l'évolution de la population nancéienne intra-muros
 - Vignettes de BD
- > *Nancy cœur de Lorraine* p.23 (O. Gilleron, O. Mangin)
- Extraits de rôles des bourgeois de Nancy
- > AM Nancy (Réf.: BB 47, BB 48)



Une société hiérarchisée

La société apparaît nettement divisée en plusieurs groupes sociaux distincts et inégaux. La structuration de la société est affirmée dans les *Coutumes générales du duché de Lorraine pour les baillages de Nancy, Vosges et Allemagne*, dans le titre premier – *Des droits, état et conditions des personnes* : « Au duché de Lorraine, il y a clercs et laïcs » (article 1) et « Entre les laïcs, il y en a de trois sortes : gentilshommes, anoblis et roturiers » (article 4). Toutefois, la ségrégation socio-spatiale n'existe pas réellement : riches et pauvres vivent souvent dans les mêmes quartiers.

Le clergé

Sa place est importante dans la société, mais elle reste minoritaire dans la population nancéienne. Face aux trois cités épiscopales, Metz, Toul et Verdun qui comptent d'importants effectifs ecclésiastiques, Nancy fait modeste figure. La ville n'est pas siège d'un évêché. Mais la situation évolue : un chapitre primatial est fondé en 1602. De 1592 à 1624, dix couvents (Carmes, Minimes, Tiercelins...) s'installent, surtout sous le règne d'Henri II.

La noblesse

Les nobles jouissent de nombreux privilèges et ont souvent des charges à la cour ou dans l'administration ducale. On distingue les gentilshommes et les anoblis, les premiers sont dits d'extraction, les autres de création.

Les gentilshommes, des nobles d'anciennes origines, se divisent entre les nobles de l'ancienne chevalerie du duché et les pairs fiefés, qui sont des nobles étrangers. Le nombre des anoblis augmente sous les ducs Charles III et Henri II qui accordent de nombreuses lettres d'anoblissements. Il s'agit surtout de notables enrichis par des fonctions roturières. Cette bourgeoisie riche accède peu à peu aux offices dans l'entourage du prince. Ses membres deviennent grands fonctionnaires ou magistrats. Cette évolution n'est guère appréciée par les anciens lignages dont rôle et influence s'étiolent. Elle pose également le problème des fraudes. Beaucoup d'anoblis continuent, en effet, à avoir une activité roturière, en contradiction avec les directives des *Coutumes générales du duché* signifiant que « Les anoblis sont privables des prérogatives de noblesse, s'ils ne vivent pas noblement » (titre I, article 6). On relève aussi des usurpations par des notables enrichis en quête de la qualité de noble, s'attribuant titres et qualités de noblesse, et pour avoir l'air plus respectable, ajoutent une particule à leur nom...

Iconographie

- Extrait des *Coutumes générales du duché de Lorraine pour les baillages de Nancy, Vosges et Allemagne*
> Bibliothèque de Nancy (Réf. : 88a)
- Prêtre portant le saint sacrement de l'Eucharistie (*J. Callot*)
> Musée lorrain, Nancy (Réf. : 2006.0.1305)
- La Noblesse : La Dame à l'éventail (*J. Callot*)
> Musée lorrain, Nancy (Réf. : 2006.0.2207)
- La Noblesse : Le Gentilhomme enroulé dans son manteau bordé de fourrures l'éventail (*J. Callot*)
> Musée lorrain, Nancy (Réf. : 2006.0.2200)

Les roturiers

Les roturiers sont ni nobles ni clercs. Ils représentent la plus grande partie de la population. L'échelle des richesses et des conditions est très étendue.

Au degré le plus élevé de notabilité, se trouvent les hommes de loi, les gens de santé, les enseignants, les officiers civils et les officiers militaires. Le monde urbain est essentiellement composé d'une foule de marchands, boutiquiers et artisans. Et au niveau inférieur, les revendeurs et revendeuses de « charbon, braises, bois, fagots » ainsi que les manœuvres sont de modeste condition.

Les marginaux

La société urbaine compte également ses marginaux. Attirés par le développement démographique et la prospérité économique, les miséreux affluent en nombre. Ils sont perçus comme une menace pour l'ordre public. Ils peuvent être répartis en deux catégories. D'une part, les pauvres d'origine endogène, inscrits dans les rôles d'impôt comme mendiants ou sans activité spécifiée. Ces pauvres « de l'intérieur » sont donc exemptés d'impôts pour pauvreté. D'autre part, les pauvres d'origine étrangère qui sont, pour l'essentiel, des vagabonds installés clandestinement dans la ville.

La mendicité est interdite. Mais les règles de la morale chrétienne prescrivent de secourir les pauvres. Diverses mesures d'assistance et de surveillance sont mises en place à Nancy, variables selon les catégories de pauvres. L'hôpital Saint-Julien donne asile et nourrit les mendiants, mais il ne suffit plus. Une aumône publique, destinée aux pauvres de la ville, est créée ; elle est alimentée d'abord par le produit des quêtes à domicile, puis à partir de 1597 par une contribution des bourgeois. Pour pouvoir être secourus par le distributeur des aumônes, ces pauvres doivent être identifiés. Une fois reconnus par les autorités municipales, ils arborent une enseigne, sous forme de petite plaque en laiton. Quant aux pauvres étrangers à la ville, ils sont d'abord assistés, puis expulsés par les chasse-coquins ou valets des pauvres.

Toutefois, il est difficile de connaître la part, assez importante, des pauvres dans la population nancéienne. Mais certains indices ne trompent pas : cent-vingt-huit enseignes de laiton sont fabriquées en 1595 ; le nombre de « chasses-coquins » passe de deux en 1597, à six en 1607, puis à huit en 1618...

Iconographie

- Lotharinga (*A. Van Brynn*)
- > Médiathèque de Metz
- Les Gueux : Le Mendiant au rosaire l'éventail (*J. Callot*)
- > Musée lorrain, Nancy (Réf. : 2006.0.2269)
- Les Gueux : Les deux Mendiants l'éventail (*J. Callot*)
- > Musée lorrain, Nancy (Réf. : 2006.0.2303)

Des mesures hygiénistes

La maladie la plus redoutée reste la peste. Quelques brusques poussées épidémiques se manifestent dans la seconde moitié du XVI^e siècle, mais la ville est épargnée par la suite. Pour contenir les contagions, les malades sont mis à l'écart. Le conseil de ville fait aménager des baraques au-delà des fortifications afin d'y installer tous les pestiférés.

La lèpre n'est plus tellement crainte, mais la léproserie La Magdelaine, au sud de la ville, abrite encore neuf malades en 1619. Cependant, d'autres maladies, telles que la syphilis ou la dysenterie, apparaissent et font des ravages terribles.

Pour prévenir l'apparition de maladies et les épidémies, l'hygiène devient donc un enjeu de santé publique. Les rues de Nancy, boueuses et jonchées de détritrus, doivent être assainies. Le conseil de ville prend des mesures drastiques pour assurer la salubrité publique. Ainsi, par exemple, en 1597, les valets de ville ont ordre de dresser un état des fumiers dans les rues. En 1607, il est défendu d'élever des porcs à l'intérieur de la cité ; les immondices et boues doivent être déposées en dehors des murs. Mais malgré toutes les préconisations et interdictions, les rues restent fangeuses et envahies par les déchets.

De plus, certaines corporations sont plus polluées que d'autres, plus particulièrement les bouchers, rôtisseurs, tanneurs, bourreliers et autres pelletiers. Les plaintes se multiplient. Citons le cas des trois rôtisseurs installés près de l'église Saint-Epvre qui jettent « les tripailles, les plumes et le sang de volaille et gibier » sur les pavés où ils stagnent et répandent des odeurs pestilentielles.

À la Renaissance, les gens pensent que l'eau transmet les maladies en pénétrant dans le corps par les pores de la peau. On préconise la toilette corporelle sèche (exceptée pour les mains et le visage), les parties sales du corps étant frottées par un linge propre.

L'amélioration des conditions d'hygiène et de santé dépend largement de la qualité de l'air et de l'eau. À côté des rues étroites et tortueuses de la ville-vieille, les rues larges de la ville-neuve permettent une meilleure circulation de l'air et de la lumière, assainissant ainsi les habitations. Les fontaines participent aussi de la mise en œuvre d'un hygiénisme, portant une amélioration du mode de vie des habitants. À Nancy, dans les deux villes, on compte de nombreuses fontaines au début du XVII^e siècle. Mais la qualité de l'eau reste douteuse.

Iconographie

- Plan mentionnant les lieux où sont confinés les pestiférés et lépreux
> AM Nancy (Réf. : 1 Fi 1492)
- La Madone et le petit Christ comme sauveur du mal français (la syphilis)
> BIU Santé, Paris (Réf.: 024437)
- [Médecin au chevet d'un malade atteint de la peste]
BIU Santé, Paris (Réf. : 033127)
- Vignette de BD
> *Nancy cœur de Lorraine* p.23 (O. Gilleron, O. Mangin)

Un essor économique

Pour accentuer le prestige de la cité ducal, les ducs veulent doter la ville de manufactures. Ils s'efforcent d'implanter des industries de haut niveau technique et artistique, en octroyant des privilèges pour favoriser leur création. Ils souhaitent également attirer des spécialistes en leur art, pour la plupart des étrangers : des Italiens surtout, des Flamands, des Parisiens, des Champenois...

Trois grandes manufactures sont établies. Une batterie de cuivre et laiton dite « batterie de chaudron », érigée en 1598, fabrique de la vaisselle de table, des chaudrons et bassins, des pots, des chenets, des fils de laiton... Une manufacture de soie complétée par une teinturerie, installée en 1611, réalise des satins, futaines, velours... Et une batterie d'or, créée en 1612, tire des fils d'or et d'argent destinés aux broderies des habits de la noblesse.

Pour accroître la prospérité de la ville, les ducs cherchent à développer d'autres activités industrielles luxueuses telles que la verrerie, la cristallerie, la lutherie ou la tapisserie. Une voie appelée rue des Artisans est spécialement vouée à les accueillir.

Charles III, tout comme Henri II, encouragent également d'autres entreprises moins prestigieuses : manufactures de draps à partir de 1595, une fabrique de cartes, dés et tarots en 1599, une imprimerie en 1566, des brasseries...

À côté des manufactures, de nombreux artisans et commerçants s'activent pour produire les biens et services nécessaires aux besoins quotidiens des habitants. L'essentiel de la production nancéenne est ainsi réalisée dans le cadre de petits ateliers et boutiques. Ils jouent un large rôle dans l'essor économique que connaît la cité, affirmant ainsi son rang de capitale.

Les gens de métier représentent près des deux tiers des chefs de familles. Ils peuvent être répartis en différents secteurs tels que les subsistances, les produits fabriqués, la construction, les services ou encore les travaux de la terre. La plupart des métiers se regroupent en han (ou corporation).

L'activité économique de la ville se reflète dans le vocable des rues. Ainsi, le nom de la rue des Maréchaux vient des trois maréchaux-ferrants qui s'y installent au milieu de XVI^e siècle. Celui des rues de la Boucherie est issu des étaux des bouchers établis près des halles de la place Saint-Epvre dès la fin du XV^e siècle, et en ville-neuve à partir de 1605.

Iconographie

- Atelier et opération pour la teinture des soies
- > *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (Diderot, D'Alembert)
- Intérieur d'une échoppe
- > *Histoire de la Lorraine* p.23-24 (J. Morette)
- Détail d'une gravure de la porte Saint-Louis, montrant des personnes faisant paître des moutons à l'extérieur des remparts
- > AM Nancy (3 Fi 64)

Des échanges régionaux importants

Parallèlement à l'implantation d'activités industrielles, les ducs interviennent en faveur du commerce. Ils interdisent, notamment, l'exportation de certains produits (argent, cuivre, salpêtre...) et maintiennent fermement une politique protectionniste pour les matières premières.

Ils encouragent les entreprises nouvellement créées en ville-neuve à s'approvisionner dans le duché. La batterie de chaudron utilise le cuivre extrait des mines du Thillot et de Ramonchamp, les manufactures de draps transforment les laines du pays, et la fabrique de cartes à jouer travaille avec du papier produit par les papeteries lorraines, notamment d'Arches, Épinal ou Docelles. Le bois venant des forêts vosgiennes arrive, pour l'essentiel, par flottage.

Les produits alimentaires proviennent des campagnes environnantes qui fournissent une large proportion des denrées indispensables. Le froment vient du Vermois et du Xaintois ; le vin est fourni par les vignobles proches de Nancy (Essey, Lay-Saint-Christophe...), du Tulois et de la région messine ; la viande est achetée dans les foires de Vézelize et Champigneulle ; le sel, enfin, est convoyé depuis les différentes salines du territoire (Château-Salins, Marsal, Rosières...).

Quant aux objets de luxe destinés à la cour, ils sont ramenés par les marchands lors de longs voyages dans les différentes foires de Champagne ou de Flandre, en fonction de leurs spécialités.

Le commerce prospère grâce à la multiplication des activités, d'abord au niveau des marchés de proximité, puis dans les foires régionales. Les ducs s'efforcent de libérer les échanges en soutenant le commerce, principalement par l'intermédiaire des foires de Saint-Nicolas-de-Port qui assurent une part importante du trafic lorrain. Toutefois, à Nancy, le commerce se limite aux marchés, halles et boutiques concentrés autour des places Saint-Epvre et des Dames-Précheresses ainsi que devant l'hôtel de ville de l'époque (situé sur l'actuelle place Charles III).

Iconographie

- Carte de la région nancéienne (vers 1630)
> AM Nancy (Réf. : 101 Fi 8)
- Transport du minerai à La-Croix-aux-Mines (H. Gross)
> Communauté de commune du Val-de-Galilée
- La Commanderie Saint-Jean avec une foire à ses pieds
> Bibliothèque de Nancy (Réf. : P.FG.ES.0063)

Une organisation professionnelle corporative

Industrie et commerce sont régis par les hans. Ce terme, remplacé au XVIII^e siècle par le mot corporation, désigne une organisation professionnelle reconnue par le duc, jouissant de privilèges souvent importants, sous l'égide d'un même saint patron. Le han a le monopole de son métier dans les limites de la ville : quiconque veut exercer une activité doit adhérer à la communauté.

À Nancy, quelques professions échappent à l'organisation en han et restent entièrement libres : les peintres, luthiers, relieurs, sculpteurs...

Le système des hans remonte au milieu du XIV^e siècle ; le premier date de 1340 ; il regroupe les merciers de Nancy, de Saint-Nicolas-de-Port et de Rosières. La même année, les charpentiers, maçons, ardoisiers, charrons, et en général, tous les ouvriers maniant la hache et le marteau obtiennent l'autorisation de former une association. Près d'un siècle plus tard, la majorité des artisans et commerçants nancéiens sont regroupés en hans.

Certains corps de métiers s'associent : les selliers et bahutiers, les boulangers et pâtisseries, les taillandiers et couteliers...

Lors de la création de la ville-neuve, les artisans affluent. Mais les ducs veillent à renforcer l'organisation corporative des métiers. Ils encouragent la formation de nouveaux hans et confirment les statuts des anciens, tout en les encadrant pour mieux les contrôler. Entre 1559 et 1624, le nombre de corporation à Nancy passe de neuf à vingt-huit.

Certains métiers sont composés de nombreux membres alors que d'autres sont réduites à quelques individus. Ainsi, en 1628, on compte, par exemple, 73 boulangers, 182 cordonniers, 202 tailleurs d'habits contre 13 pelletiers, 12 verriers...

L'existence d'un han est subordonnée à l'octroi de statuts par le biais d'une charte ducale : c'est son acte de naissance juridique. Ces statuts fixent les règles de la vie professionnelle : hiérarchie ouvrière, droits et obligations des membres, chef-d'œuvre à réaliser, coûts de réception, procédés de production...

Cette organisation présente de nombreux avantages pour l'autorité ducale, qui exerce sa propre police sur les gens de métier (contrôle des poids et mesures...). Mais elle reste étroitement surveillée par l'autorité publique qui ne tolère les éventuels abus (manque d'hygiène, prix...) issus d'un monopole. Parmi les exemples les plus classiques, on peut citer les boulangers qui doivent faire « leurs pains bons, sans mixture de farine mauvaise et reprouvée ; iceux cuire et essuyer bien et duement et les tenir poids ».

Iconographie

- Habit du rôti (N. de Larmessin)
- > Arts décoratifs (Réf. : M5053MA_METX03X00063)
- Habit du maçon (Nicolas de Larmessin)
- > Arts décoratifs (Réf. : M5053MA_METX03X00043)
- Tailleur d'habit (J. Amann)
- > Archives de Strasbourg (Réf. : BRA 306)

Population et métiers sous les règnes de Charles III et Henri II (1559-1624)

Le han est fondé sur la tripartition hiérarchique : les apprentis, puis les compagnons, et au degré le plus élevé, les maîtres.

L'apprenti trouve un maître et doit payer une somme d'argent pour la formation et les frais d'entretien (il est logé et nourri). L'apprentissage dure de deux à cinq ans. Les fils de maîtres en sont affranchis, pour tout ou partie. À la fin de sa formation, l'apprenti peut s'engager comme compagnon. Les compagnons sont des ouvriers qualifiés, touchant un salaire pour leur travail. Comme les apprentis, le compagnon ne peut quitter son maître avant un délai fixé. Outre les obligations liées à l'exécution du travail, il ne peut prendre d'initiative.

Quant au maître, il exerce le métier en son nom propre. Le compagnon aspirant à devenir maître doit : avoir effectué son apprentissage chez un maître nancéien, être catholique, produire un certificat de bonnes mœurs et être bourgeois. Il réalise ensuite un chef-d'œuvre. À Nancy, le chef-d'œuvre pour les pâtisseries consiste à réaliser deux pâtés ; celui des apothicaires comporte la confection de composés et un oral en botanique ou en pharmacie. Il doit, enfin, s'acquitter d'un droit d'entrée et prêter serment de fidélité aux règles du han.

Chaque han a sa propre gouvernance par le biais d'assemblées réunissant l'ensemble des maîtres. Il est dirigé par un maître assisté de jurés. Élus pour un an par l'assemblée générale, souvent au moment de la fête patronale, ils prêtent serment devant un officier ducal. Ils ont un pouvoir de police professionnelle : visite des ateliers et des boutiques des gens du métier pour vérifier l'application des règlements et contrôler la qualité des produits. Ils forment un tribunal jugeant les causes du métier. Chaque han a ses armoiries : les meubles les plus représentés sont les instruments servant à l'exercice du métier.

Le han se double d'une association religieuse, la confrérie, placée sous l'invocation d'un saint patron (saint Éloi pour les métiers des métaux, sainte Anne pour les menuisiers, saint Crépin pour les cordonniers...). Chaque confrère contribue pécuniairement à son fonctionnement et fournit quelques livres de cire pour l'entretien de la chapelle et du luminaire du saint patron. Il prend part à la procession organisée le jour de la fête patronale et assiste aux messes ; la présence des membres est obligatoire, sous peine d'une amende. La confrérie a aussi son chef appelé roi, qui se confond avec le maître du han. La confrérie a également un rôle d'assistance et de prévoyance. Les confrères s'engagent à se soutenir mutuellement face à la maladie, l'infirmité ou le décès.

Iconographie

- Apothicaire (J. Amann)
- > Archives de Strasbourg (Réf. : BRA 306)
- Armoiries des boulangers
- > Bibliothèque de Nancy (Réf. : 286 151)

Conclusion

En moins d'un siècle, la population nancéienne augmente de façon spectaculaire et les activités se développent considérablement. C'est une époque de prospérité. Toutefois, cet essor se révèle éphémère, car la guerre de Trente Ans (1618-1648) dévaste la Lorraine et brise cet élan engagé sous les règnes personnels de Charles III et Henri II. Le duché et Nancy mettront longtemps à s'en relever. Il faut attendre le début du XVIIIe siècle pour que Nancy retrouve essor démographique et prospérité économique, et renoue avec son prestige de capitale.